

Référence : FC/SN/2021-2022
 Dates : Du 04.10.21 au 22.06.22
 Contact : Marianne MONNET
 E-mail : marianne.monnet@adea-formation.com
 Tel : 04 74 32 77 38

C.Q.P - SURVEILLANT(E) DE NUIT

Le(a) surveillant(e) de nuit désigne le professionnel en charge de veiller à l'intégrité physique et morale des personnes séjournant dans un établissement. Le (la) surveillant(e) de nuit intervient pour assurer la protection de différentes catégories de personnes. Il peut s'agir selon les cas de personnes âgées, de personnes malades, de jeunes enfants...

Objectifs :

Garantir la sécurité des personnes et des biens.
 Garantir les conditions de repos.
 Assurer le relais entre le jour et la nuit.
 Gérer les situations d'urgence et de tension.

Public :

Salariés exerçant dans une structure sociale, médico-sociale et sanitaire.

Prérequis :

Réaliser un positionnement en amont de l'entrée en formation qui permettra d'adapter le parcours de la personne et de lui proposer un accompagnement renforcé si besoin.

Contenu et modalités :

Cette formation est construite à partir de 4 blocs de formation :

Bloc 1 : La sécurité des personnes et des biens = 56 heures :

↳ Rôle et fonction.

Bloc 2 : Accompagnement des personnes = 77 heures :

↳ Rôle et fonction quant à l'accompagnement des personnes, les problématiques des publics, les fondements et méthodes de l'accompagnement, les techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et le confort.

Bloc 3 : Participation à l'équipe pluri-professionnelle = 49 heures :

↳ Le cadre institutionnel de la fonction - le travail en équipe pluri-professionnelle.

Bloc 4 : Spécificités du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire = 28 heures :

↳ Spécificités de l'exercice professionnel de nuit, Santé du professionnel de nuit.

+ Module d'accompagnement méthodologique = 21 h ou Module d'accompagnement méthodologique renforcé = 35h

↳ en fonction du positionnement initial.

Participation active des personnes en formation, pédagogie interactive et participative, travaux dirigés, soutenance orale, suivi assuré par les formateurs permanents de l'ADEA, intervention de formateurs agréés et reconnus pour les parties théoriques (*psychologie, SST, notions de handicap...*).

Modalités d'évaluation :

La validation des compétences est faite par un jury à l'aide de la grille d'évaluation qui figure dans le référentiel du 11 mars 2020. Le jury évalue les compétences par blocs de compétences. Formation sanctionnée par une attestation de formation et de compétences et par le Certificat de Qualification Professionnelle-CQP si validation des 4 blocs de compétences.

Durée	Lieu	Dates (prévisionnelles)	Participant
De 231 h à 245 h (En fonction du positionnement)	ADEA Formations 12 rue du Peloux 01000 BOURG EN BRESSE	Du 4 octobre 2021 au 22 juin 2022	1 personne

Prix de formation :

12.50 € nets de l'heure par personne → Entre 2 887.50 € et 3 062.50 € en fonction du positionnement initial.

L'ADEA n'est pas assujettie à la TVA.

Validation du devis (Devis valable 3 mois) :

Nom/Qualité du Signataire :

Fait à : _____ le : ____/____/____

Signature :